

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2014

-=-=-

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUVOIS EN CAMBRESIS s'est réuni en Mairie le Lundi 8 Décembre 2014 à 20h.00, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Adrien PARMENTIER, Laure BOUBET (arrivée à 20h30), Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absentes excusées : Aurélie HUET, Amélie LEQUET, Claudine CASIEZ, (procurations données respectivement à Géry HERMANT, Yvon CIMBE, Jean-Marie BACQUET).

En premier lieu, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le compte rendu de la réunion du 27 octobre 2014.

L'ordre du jour est abordé ensuite.

1) Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel « Recensement Militaire »

Les services administratifs de la Mairie disposent d'un logiciel « recensement militaire » dont la maintenance (assistance téléphonique, mise à jour) est assurée par la Sté ADIC dans le cadre d'un contrat qui vient à échéance le 31 décembre 2014.

Cette société propose le renouvellement de ce contrat (renouvelable chaque année sans excéder 3 ans) moyennant une redevance annuelle de 45 € HT, identique à celle actuelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette reconduction.

2) Adhésion au groupement de commande mis en place par le Centre de Gestion du Nord pour la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information

De nouvelles contraintes juridiques obligeant les collectivités d'une part à utiliser de nouvelles procédures dématérialisées, d'autre part à accroître la sécurité de leur système d'information, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a constitué un nouveau groupement de commandes destiné à éviter, pour chaque collectivité, de lancer une consultation individuelle et à permettre ainsi d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur.

Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services suivantes :

- la dématérialisation des échanges entre administrations (tiers de télétransmission, plateforme de dématérialisation des marchés publics, ou autres télé-services et télé-formulaires) ;

- la sécurité des Systèmes d'Information pour des prestations d'études, d'audits et des produits ou services de sécurité (certificat, gestion d'identité des agents et des élus, sauvegarde en ligne, pare-feu, wifi sécurisé ...),

- des prestations d'hébergement, de gestion de noms de domaine et de messagerie électronique ;

- des outils transversaux de dématérialisation interne : parapheur électronique, gestionnaire de délibérations, gestion électronique de documents, archivage électronique, ...,

- la formation à l'utilisation des outils, objets du présent groupement de commandes.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime à cette adhésion et autorise le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion du Nord.

3) Contrats d'assurances flotte automobile et missions

Ainsi qu'indiqué lors de précédentes réunions, les contrats d'assurances font l'objet d'une renégociation.

Les démarches engagées en ce sens pour les contrats d'assurances flotte automobile et missions ont permis d'obtenir les propositions suivantes détaillées ci-dessous :

- AREAS : 3 885 € TTC/an
- GROUPAMA : 3 903 € TTC/an

Géry HERMANT présente un power point destiné à éclairer le Conseil Municipal sur les contrats actuels, sur la procédure qui a été engagée et sur les réponses obtenues.

La différence entre les deux propositions est faible, mais la proximité de l'agent AREAS (installé à Caudry) constitue un atout supplémentaire.

Interrogé par Michel SCARCIA et Jean-Marie BACQUET, sur certaines dispositions contractuelles, Géry HERMANT précise qu'il s'agit de contrats tous risques, d'une durée d'un an et dotés de franchises peu élevées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre d'AREAS pour ces deux contrats.

4) Modification de la commission communale PLU et création d'une commission extra municipale

Mr le Maire rappelle que la commission Urbanisme a été constituée le 10 avril 2014 par le Conseil Municipal. Les élus suivants en font partie : Didier JACQUEMIN, Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Michel SCARCIA, Magalie BANSE, Sylvain SAKALOWSKI et Laurye LALLEMANT.

Jean-Marie BACQUET souhaiterait intégrer cette commission sans léser qui que ce soit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accède à cette demande.

Par ailleurs, l'assemblée décide la création d'une commission extra municipale qui associera élus, propriétaires fonciers, exploitants agricoles et personnes qualifiées.

5) PLU : retrait des délibérations précédentes et reprise de la procédure

La Commission Municipale Urbanisme, réuni le 20 novembre 2014, a émis un avis favorable à l'élaboration d'un PLU.

Cependant, avant d'engager cette procédure, il conviendrait que le Conseil Municipal prenne les décisions suivantes :

- retirer toutes les délibérations afférentes aux initiatives prises en matière de POS et de PLU
- reprendre la procédure d'élaboration d'un PLU en tenant compte :
 - o des dispositions du SCOT du Cambrésis approuvé le 23 novembre 2012
 - o de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II »
 - o de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)
 - o charger Mr le Maire de transmettre cette demande au SIATUB, compétent en matière d'élaboration des documents d'urbanisme

Yannick HERBET insiste sur l'importance d'un PLU pour le développement de la commune.

Le Conseil Municipal adopte ces diverses dispositions à l'unanimité.

6) Point sur le renouvellement du parc informatique des services administratifs

Le renouvellement du parc informatique et du serveur installés en Mairie a déjà été évoqué.

Le point est fait sur la procédure qui a été engagée.

Le serveur informatique et le parc PC sont à changer (vétusté, obsolésence, absence de protection, etc ...)

Le coût global de cette opération se situerait entre 22 000 et 25 000 € HT.

Deux possibilités se présentent, à savoir l'achat ou la location, sachant que l'une ou l'autre de ces formules peut ne concerner qu'une partie des dépenses (serveur d'un côté, PC de l'autre).

Jean-Marie BACQUET opterait pour la location des PC et l'achat du serveur alors que Géry HERMANT évoque l'inverse.

Il s'agit d'un dossier sensible et urgent à régler ; des propositions seront présentées à l'assemblée prochainement.

7) Dissolution du SIVOM de Carnières : réalisation des écritures comptables

Le Maire rappelle que suite à la dissolution du SIVOM de Carnières, survenue le 31 décembre 2013, la répartition de l'actif et du passif a été effectuée selon le critère démographique.

Il convient à présent de réaliser les écritures comptables sollicitées par la Trésorerie de Caudry, à savoir un déficit en investissement de 2 747,36 € et un excédent en fonctionnement de 56 193,38 €. La différence correspond à la trésorerie récupérée par la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine ces écritures qui seront reprises au Budget Primitif 2015 dans les affectations de résultats.

8) Travaux en régie

Didier LECLERCQ informe le Conseil Municipal que l'instruction comptable M 14 permet d'identifier les travaux réalisés en régie par le personnel communal, autorisant ainsi la récupération de la TVA appliquée sur l'achat des matériaux utilisés.

Le montant de ces travaux, incluant le coût des matériaux et du personnel, s'élève cette année à 4 888,25 €.

Cette somme est à inscrire, par délibération modificative budgétaire, en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement, selon la proposition détaillée ci-dessous :

- Fonctionnement
 - o Recettes : 4 888,25 € au compte 722
 - o Dépenses : 1 000,00 € au compte 657362 (CCAS)
3 888,25 € au compte 6574 (Associations)
- Investissement
 - o Dépenses : + 4 888,25 € au chapitre 21
 - 1 000,00 € au compte 21316 opération 061 (Colombarium)
 - 3 888,25 € au compte 21318 opération 156 (ateliers municipaux)

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ces opérations comptables.

Adopté à l'unanimité.

9) Tarification 2015 des locations et services municipaux

Les propositions de la Commission des Finances, qui s'est réunie le 26 novembre 2014, sont présentées au Conseil Municipal.

S'agissant du prix de vente des tickets de cantine, le maintien à 3,20 € est accepté par l'assemblée compte tenu de la décision prise par le prestataire, la Sté API, de ne pas appliquer d'augmentation tarifaire.

Le Maire note à ce sujet qu'il s'agit de respecter ainsi l'engagement pris en mars dernier de ne pas augmenter ce tarif.

Garderie périscolaire

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
1,75 €	1,80 €	2.85

Cimetière

Opérations diverses	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Inhumations enfants	9.90 €	10.00 €	1.01
Inhumations adultes	16.50 €	17.00 €	3.03
Caveau communal/jour	1.40 €	1.50 €	7.14
Exhumation 1 ^{er} corps	51.00 €	52.00 €	1.96
Exhumation 2 ^{ème} corps	29.00 €	30.00 €	3.45

Concessions (m2)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Temporaire (15 ans au plus)	11.50 €	11.70 €	1.74
Trentenaire	22.50 €	23.00 €	2.22
Cinquantenaire	38.00 €	39.00 €	2.63
Perpétuelle	110.00 €	112.00 €	1.81

Vente de caveaux suite à une reprise de concessions en état d'abandon

Caveau de 1 à 3 places

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	215.00 €	220.00 €	2.32
Etat Moyen	320.00 €	325.00 €	1.56
Bon état	430.00 €	440.00 €	2.32

Caveau de 4 places minimum

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	425.00 €	430.00 €	1.16
Etat Moyen	635.00 €	640.00 €	0.78
Bon état	850.00 €	860.00 €	1.18

Colombarium

Case de 2 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	750.00 €	765.00 €	2.00
Concession Cinquantenaire	960.00 €	975.00 €	1.56

Cavurne de 4 à 6 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	430.00 €	440.00	2.33
Concession Cinquantenaire	640.00 €	650.00	1.56

Cavurne de 2 à 3 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	305.00 €	310.00	1.64
Concession Cinquantenaire	510.00 €	520.00	1.96

Locations de salle

Ancienne Mairie

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	68.00 €	69.00 €	1.47
Location 1 journée	148.00 €	150.00 €	1.35
Location 2 journées	183.00 €	185.00 €	1.09
Vin d'honneur	93.00 €	94.00 €	1.07

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	68.00 €	69.00 €	1.47
Location 1 journée	220.00 €	225.00 €	2.27
Location 2 journées	300.00 €	310.00 €	3.33
Vin d'honneur	123.00 €	126.00 €	2.44

Foyer Rural

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	126.00 €	128.00 €	1.59
Location 1 journée	210.00 €	213.00 €	1.43
Location 2 journées	285.00 €	288.00 €	1.05
Vin d'honneur	147.00 €	150.00 €	2.04

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	126.00 €	128.00 €	1.59
Location 1 journée	410.00 €	420.00 €	2.44
Location 2 journées	500.00 €	510.00 €	2.00
Vin d'honneur	250.00 €	255.00 €	2.00

Salle de sports (vin d'honneur pour les habitants de la commune)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
80.00 €	82.00 €	2.50

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de la Commission des Finances et décide leur application à compter du 1^{er} janvier 2015.

10) Subventions 2014 aux associations, au CCAS et au Centre Social l'Escale

Les propositions émises par la Commission des Finances sont présentées par le Maire

Association	Solde financier	Subvention 2013
Jeunes Sapeurs Pompiers	1 173,39 €	1 140 €
Amicale Sapeurs Pompiers	3 017,13 € (excédent 2013/2014)	3 230 €
Amicale Jeanne d'Arc	1 200 € (excédent 2014)	665 €
Amicale Laïque	4 750,90 €	2 895 €
UNC – AFN	3 823 €	360 €
Gymnastique Volontaire Beauvois	9 361,74 €	950 €
Sté Colombophile La Défense	801,48 € (déficit 2013/2014)	1 080 €
Sté de chasse	831,79 €	360 €

Croix Blanche	1 627,85 €	380 €
Club Séniors	4 159,81 €	5 225 €
Harmonie Mutualiste	5 873,72 €	7 600 €
Union Sportive Beauvois	2 593,34 € (avance sur subvention 2014 de 4 000 € versée en juin)	4 370 €

Associations extérieures

Association	Montant 2013
Union Commerciale Caudry-Beauvois	500 €
Donneurs de sang de Caudry	100 €
Croix Rouge Française de Caudry	300 €
Planning Familial du Cambrésis	200 €

Yannick HERBET précise que le solde financier correspond à une photographie à l'instant T (en l'occurrence octobre ou novembre 2014).

Jean-Marie BACQUET abonde dans ce sens, prenant l'exemple de la Gymnastique Volontaire Beauvoisienne qui présente une situation financière plus confortable en octobre alors que les salaires de l'animatrice n'ont pas commencé à être payés.

Mr le Maire rappelle également que le vote des subventions municipales intervient depuis de nombreuses années en fin d'exercice et que les associations ont pris l'habitude de ce rythme.

Il propose de maintenir au même niveau qu'en 2013 les subventions 2014 sachant qu'il examinera toute situation particulière et que l'appui matériel constant apporté par la commune lors de manifestations organisées par les associations perdure.

Jean-Marie BACQUET note que certaines associations ne comptent pas uniquement sur les subventions communales et organisent des manifestations susceptibles de leur procurer des recettes.

Yannick HERBET clôt le débat en insistant sur l'importance du bénévolat dans les associations et sur le rôle joué par celles-ci dans l'animation de la vie locale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions telles que présentées.

Plusieurs Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote pour les aides accordées à l'Harmonie Mutualiste (Didier JACQUEMIN et Laure BOUBET), à l'Amicale Laïque (Gilberte BOITTIAUX), aux Jeunes Sapeurs Pompiers (Magalie BANSE) et à l'Amicale des Sapeurs Pompiers (Didier JACQUEMIN et Magalie BANSE).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mr le Maire précise que les crédits inscrits au Budget Primitif 2014 s'élèvent à 2 500 € sur lesquels une avance de 2 000 € a été versée ; la trésorerie disponible atteint 600 € et les factures en instance de paiement à 975 € alors que les bons délivrés à l'occasion de Noël prochain avoisineront 800 €.

Par conséquent, il conviendrait de prévoir une rallonge budgétaire de 1 000 € et faire passer ainsi la subvention 2014 accordée au CCAS à 3 500 €. La Commission des Finances a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 3 500 € la subvention 2014 accordée au CCAS.

Centre Social l'Escale

La Commission des Finances propose de maintenir à 80 750 € le montant du soutien financier annuel de la commune.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Yannick HERBET ajoute que le Centre Social l'Escale a constitué en son sein un Groupe Finances chargé d'avancer des propositions en matière budgétaire.

Il a participé au Comité Politique du Centre Social l'Escale dont font partie également le Conseil Général du Nord et la CAF du Nord ; ces derniers ont confirmé la continuité de leur soutien même si le Département subit d'importantes contraintes financières. Devant cette instance, le Maire a confirmé le maintien des engagements financiers de la commune en précisant que la répartition des charges supplétives (supportées par la commune) serait modifiée au niveau de la cantine des ALSH.

Lydie DEPREUX note qu'à compter de 2015, les repas pris à la cantine lors des Accueils de Loisirs seront facturés à part ; une réunion va prochainement se tenir pour expliquer cet ajustement aux parents.

11) Informations diverses

- Yannick HERBET représente la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis au sein du Syndicat Mixte Fibre Numérique 59/62 qui regroupe la Région, Les Départements du Nord et du Pas de Calais ainsi que les Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes.

Ce syndicat est chargé de la modernisation du réseau à l'horizon 2020.

- Didier JACQUEMIN annonce plusieurs réunions de la Commission Municipale Sécurité
 - * le 17/12/2014 à 17h.00 sur le Plan Communal de Sauvegarde
 - * le 06/01/2015 à 9h.00 sur l'opération Voisins Vigilants en présence du Capitaine de Gendarmerie DEVIENNE
 - * début 2015 (date à fixer) : remise à niveau du Code de la Route en liaison avec la Gendarmerie et le CLIC
- Géry HERMANT informe le Conseil Municipal que Freddy RAMETTE a sollicité son intégration au sein de la Commission Extra Municipale Communication : aucune objection n'est émise.
- Jean-Marie BACQUET, qui a constaté que l'installation des illuminations de Noël a été réalisée par des agents communaux, demande si ces derniers disposent de l'habilitation électrique nécessaire (BO + B1).

Yvon CIMBE rétorque qu'ils sont titulaires du CACES et qu'ils n'interviennent pas directement sur le réseau.

Jean-Marie BACQUET précise que le seul voisinage du réseau suffit pour exiger cette habilitation ; il tient à ajouter qu'il en va de la responsabilité du Maire.

- Géry HERMANT présente ensuite le futur site internet de la commune à compter de Janvier 2015 ; l'assemblée reconnaît la qualité du travail effectué.
- Jean-Marie BACQUET évoque la régularisation tarifaire effectuée par la SEM Beauvois Distrelec ; il s'interroge sur la destination des sommes qui vont être récupérées et qui devraient revenir à la commune via la Régie Electrique. Pourquoi ne pas diminuer les impôts locaux ?

Yannick HERBET précise que le Conseil d'Administration de la SEM se réunit le 16 décembre prochain ; il abordera cette question à cette occasion.

Avant de clore la séance, Yannick HERBET se réjouit de la bonne ambiance qui a régné lors de cette réunion.

La séance est levée à 21h.45.